



Assises Nationales
du Sénégal



Charte de gouvernance démocratique



Pour un Sénégal nouveau,
nous, parties prenantes, citoyennes, citoyens sénégalais,

nous reconnaissant dans la dynamique non partisane et constructive qui a fondé et nourri les Assises nationales,

nous appuyant sur les résultats issus des « consultations citoyennes » et des travaux des commissions thématiques,

nous fondant sur le rapport des Assises nationales, lequel consigne la vision pour le Sénégal, et définit les valeurs et principes qui doivent guider la reconstruction nationale et le renforcement de la République.

Nous nous engageons, de façon libre et solennelle, dans notre comportement et notre action de citoyen, et dans l'exercice de tout mandat et de toute responsabilité, à respecter et à mettre en œuvre la présente Charte.

I. VISION POUR LE SENEGAL

Le Sénégal est une République laïque.

Le Sénégal est un État souverain, uni dans sa diversité dans une Afrique solidaire, intégrée et ouverte sur le monde.

Le Sénégal est un pays où la gouvernance est fondée sur l'éthique, la démocratie participative, la concertation, le respect des institutions et des libertés individuelles et collectives et la défense des intérêts nationaux.

Le Sénégal est un pays de justice sociale et d'équité, avec des citoyens animés d'un haut degré de sens civique, engagés dans un développement durable s'appuyant sur un aménagement harmonieux et équilibré du territoire.



II. VALEURS

Nous nous reconnaissons dans les valeurs et principes suivants :

- 1) Le Sénégal est une République laïque et démocratique.
- 2) Le Sénégal est un État unitaire *décentralisé* ; la souveraineté appartient au peuple.
- 3) Le Sénégal est marqué par des diversités ethniques, religieuses et culturelles mais aussi par un processus d'unification qui fait partie de son identité.
- 4) La reconnaissance et la promotion de la pluralité constituent le ciment de l'unité nationale. En conséquence, elles doivent orienter la prise de décision aux plans politique, économique et social.
- 5) Le statut et la fonction de l'individu reposent sur le mérite personnel et non sur des critères liés à la naissance ou d'autres déterminants.
- 6) Les biens communs et les deniers publics sont sacralisés. Tout détournement et toute utilisation indue de biens publics seront sévèrement sanctionnés selon la loi quelqu'en soit l'auteur.

Dans le but de réconcilier la société avec elle-même et avec ses valeurs, nous nous engageons à oeuvrer :

- redonner à la famille la stabilité, l'autorité et le pouvoir dans l'éducation de base et l'insertion sociale de l'individu. Il s'agit, en outre, de promouvoir une parenté responsable dans l'éducation et l'épanouissement de tous les membres ;
- bâtir une éthique du bien commun, une culture civique et une nouvelle citoyenneté. A cet effet, il faut renforcer les valeurs et comportements vertueux de la part de tous, et d'abord des dirigeants ;
- favoriser la coexistence harmonieuse des religions et des croyances ;
- moraliser et refonder l'espace politique en engageant le combat contre l'indiscipline, la gabegie, la culture de contournement des normes et des règles ;
- favoriser le respect mutuel, la convivialité, le bon voisinage, et faire de la diversité un facteur d'enrichissement et d'intégration ;
- renforcer la solidarité organisée comme une obligation civile, civique, sociale, religieuse, etc.,
- promouvoir la création d'un système citoyen de veille et d'alerte en matière d'éthique, de valeurs et de solidarité au profit des personnes les plus vulnérables.

III. INSTITUTIONS, LIBERTE ET CITOYENNETE

En ce qui concerne les institutions :

Nous tenons à réaffirmer notre volonté de préserver les acquis de la démocratie sénégalaise, dont l'approfondissement passe par une meilleure appropriation de ses fondamentaux par les populations.

La Constitution doit être connue du peuple. C'est pourquoi elle doit être traduite dans les différentes langues du pays pour être accessible à tous les citoyens, qui en sont les gardiens.

- ✓ Pour garantir sa nécessaire stabilité, la Constitution doit :
 - indiquer clairement les domaines qui ne peuvent faire l'objet de révision.
 - identifier les domaines de révision soumis obligatoirement au référendum ;
 - définir le domaine de compétence des institutions avec une séparation et un équilibre entre les différents pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Les différents pouvoirs doivent être bien équilibrés, et jouer leur rôle avec l'autonomie suffisante pour exercer pleinement leurs missions. C'est pourquoi notre action commune visera à promouvoir la réforme des institutions selon les principes ci-dessous énoncés :

- ✓ Mettre un terme à la tendance à la concentration excessive des pouvoirs à la présidence de la République notée depuis la crise de 1962.
- ✓ Limiter les pouvoirs exorbitants du Président de la République dans ses relations avec le législatif et le judiciaire.
- ✓ Le Président de la République sera dorénavant passible de poursuites judiciaires pour des délits caractérisés commis dans l'exercice de ses fonctions.
- ✓ Le Président de la République ne peut être chef de parti politique durant l'exercice de ses fonctions.
- ✓ À la fin de son mandat, un membre de la famille biologique du Président de la République ne pourra pas lui succéder immédiatement.
- ✓ Le Premier Ministre est responsable devant l'Assemblée nationale de l'élaboration et de la formulation de la politique de la Nation ; ses domaines de compétence sont fixés par une loi organique. Il dispose d'une autonomie dans la prise de décision.
- ✓ L'Assemblée nationale devient le lieu d'impulsion de la vie politique, avec des *députés* porteurs d'une éthique compatible avec les exigences de la démocratie et de celles de leur charge. Elle dispose des moyens de contrôler l'action du gouvernement.
- ✓ Le cumul de mandats est interdit.
- ✓ Le pouvoir judiciaire devra être le garant de la démocratie, avec la création d'une Cour constitutionnelle, qui juge de la conformité des lois et règlements, et dont les domaines de compétence sont élargis aux contentieux nés des élections. Son Président dirigera le Conseil supérieur de la Magistrature chargé de gérer la carrière des magistrats du siège et du parquet. La Cour constitutionnelle peut être saisie par les citoyens de tout abus de pouvoir selon des procédures fixées par une Loi.
- ✓ La lutte contre la corruption sera au cœur des politiques publiques.
- ✓ Le Président de la République, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement, les directeurs nationaux, les directeurs des entreprises publiques de même que tout gestionnaire de biens public sont tenus de faire une déclaration de patrimoine en début et en fin de mandat.
- ✓ La taille du gouvernement est déterminée en tenant compte essentiellement de critères d'efficacité. Elle sera réduite au strict minimum et les avantages des ministres seront réexaminés à la baisse.



Assises Nationales du Sénégal



- ✓ Il sera mis un terme à la tendance consistant à attribuer à certains fonctionnaires le rang de ministres.
- ✓ Les corps de contrôle sont indépendants de l'Exécutif et du législatif; ils encadrent l'action publique, y compris les services rattachés à la Présidence de la République. Ils doivent jouer leur rôle de manière transparente. Ils ne pourront, en aucun cas, constituer des instruments entre les mains des hommes politiques dans le cadre de la construction de leur hégémonie.
- ✓ Le renforcement de l'efficacité des corps de contrôle fera partie des premières priorités du pouvoir central.
- ✓ Des actions vigoureuses seront menées pour renforcer les capacités d'analyse dans l'administration centrale. Par ailleurs, il sera mis un terme aux reconstitutions incessantes des services et directions tantôt rattachés à tel ministère ou à un autre selon les arbitrages politiques relatifs à la composition des gouvernements.

Par ailleurs,

- nous réaffirmons la neutralité de l'Etat dans les affaires confessionnelles et son équidistance par rapport aux instances religieuses,
- nous reconnaissons que le pouvoir spirituel ne doit pas exercer son emprise sur les pouvoirs politique, civil et administratif et, inversement, le pouvoir temporel doit s'abstenir d'intervenir dans le fonctionnement du pouvoir spirituel,
- nous rappelons le devoir de garantir la liberté de conscience et le droit d'exprimer ses convictions ; il ne doit y avoir ni privilège ni discrimination découlant d'une appartenance ou non à une confrérie ou à une confession,
- nous convenons que l'État a le devoir d'assister toutes les institutions religieuses de manière transparente, sans discrimination aucune, dans des conditions à déterminer par la Loi et dans le strict souci de préserver et de garantir la paix sociale et l'unité nationale.

Nous reconnaissons que l'Etat doit prendre toutes les mesures requises pour défendre la société contre les conséquences néfastes des « *économies trafiquantes* ».

-

En ce qui concerne la garantie des libertés individuelles et collectives, nous nous engageons à œuvrer à :

- l'instauration d'un Juge des libertés chargé notamment de contrôler l'exercice des libertés reconnues et de lutter contre les abus, en particulier en matière de garde à vue et de détention préventive ;
- la possibilité pour les citoyens de saisir la Cour constitutionnelle ;
- *promouvoir, garantir et réguler la liberté de la presse* dans le cadre d'une pluralité médiatique qui renforce la démocratie et le caractère unitaire de la nation. *Cet engagement suppose l'exigence d'un respect des codes de déontologie par les professionnels de l'information et de la Communication.*

Nous sommes résolus à agir de sorte que les droits humains (économiques, sociaux, politiques) reconnus soient effectivement appliqués à tous les membres de la société, en particulier les plus vulnérables.



IV. GOUVERNANCE POLITIQUE

En ce qui concerne le système électoral,

Nous reconnaissons comme cruciale l'organisation sur des bases solides d'élections libres transparentes et, à cet effet, la nécessité de la création d'un **organe indépendant ayant les prérogatives et les moyens voulus, pour conduire le processus électoral** du début à la fin. Le rôle du ministère de l'intérieur dans le système électoral et dans la gestion au quotidien des partis politiques sera réexaminé.

L'accent sera mis sur :

- la numérisation de l'état civil,
- la fiabilité et la transparence du « fichier électoral »,
- la généralisation de la candidature indépendante à tout type d'élection.

En ce qui concerne les partis politiques,

Nous reconnaissons la nécessité d'un encadrement plus rigoureux des conditions de leur création.

Nous estimons qu'il est urgent d'adopter une législation relative au financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Nous invitons les organisations politiques à veiller au respect scrupuleux des normes démocratiques dans leur fonctionnement et à l'éducation citoyenne de leurs membres.

Nous convenons qu'un code de déontologie, élaboré de façon consensuelle, doit servir de référence à toute personne qui aspire à se faire élire, et par lequel elle s'engage à respecter et promouvoir l'éthique du bien commun et le respect des valeurs et des principes fondamentaux de la Société et de la République.

V. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- La démarche républicaine reposant sur une forte **mobilisation du capital humain, intellectuel, culturel et social**, il importe de promouvoir la **responsabilité, la transparence, la participation** ; à cet effet, il sera **érigé en règle de conduite la concertation dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques entre les acteurs économiques, les usagers et l'État.**
- **L'Etat va jouer un rôle moteur dans le développement économique et social. Il fera de la création des richesses et de la lutte contre les inégalités sociales un axe majeur de ses interventions.**
- **La définition des politiques publiques prendra appui sur les projets de réforme, de transformation et de moralisation de la société énoncés dans le rapport des Assises nationales.**



Assises Nationales du Sénégal



- L'action de l'État sera soutenue par une vision stratégique qui ne se réduira pas à la « lutte contre la pauvreté ».
- L'État définira et mettra en œuvre un ambitieux projet économique et social sur la base des résultats des Assises nationales.
- La planification en tant qu'outil de développement endogène sera restaurée.
- Pour des politiques économiques qui valorisent les acteurs nationaux, favorisent une création de richesses soutenue et une croissance économique mieux partagée, une répartition plus équitable des fruits de la croissance

Nous nous engageons à promouvoir les réformes nécessaires dans les politiques économiques

- En particulier, afin de passer radicalement du modèle économique actuel qui maintient le Sénégal dans le statut d'exutoire des surproductions agricoles et des produits manufacturés des pays extérieurs, à une modernisation de l'agriculture et une industrialisation tournés vers l'amélioration du niveau de vie des populations;

- Nous soutenons le renforcement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé en responsabilisant le privé, les organisations paysannes et syndicales, etc.
- *Nous nous engageons à entreprendre toutes les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs de croissance et favoriser l'accès des populations aux biens et services:*
- *Nous ferons de l'amélioration du climat des affaires une priorité de premier rang.*
- *Nous donnerons une priorité aux secteurs suivants :*
 - *Industrie :*
 - *Artisanat*
 - *TIC :*
 - *Agriculture - pêche et élevage :*
 - *Informel et PME-PMI :*
 - *Energie :*
 - *Mines ; les contrats de prospection, d'exploitation minière, toute concession du sol ou du sous-sol doivent être portés à la connaissance du public. Ils doivent répondre aux critères de transparence, de respect de l'environnement et de prise en charge des intérêts des populations locales, préservation des intérêts des générations futures)*

Les réformes devraient concerner également :

➔ La *fiscalité*, pour favoriser la production et l'emploi



→ *Le foncier* (notamment harmoniser les statuts fonciers de façon à mettre la terre au service du développement et à assurer l'équité dans son appropriation)

→ *La diaspora*, pour son intégration dans les stratégies de développement économique et social (transferts de fonds, création d'entreprises et de mécanismes ou services financiers adaptés)

De telles réformes conduiront au développement de l'emploi des jeunes

Par ailleurs, nous nous engageons à :

- *promouvoir des dispositions permettant le relèvement substantiel des taux de financement de l'économie nationale par les banques en particulier dans les secteurs agricole, industriel, de l'artisanat et des services ;*
 - *soutenir la mutation du système bancaire pour qu'il accompagne les réformes proposées, en particulier en abaissant les taux d'intérêt réels débiteurs et en assurant un financement à moyen et long terme de la production nationale ;.*
 - *encourager également le développement de méthodes de financement telles que celles prévues dans la Finance Islamique.*
- *Pour des modèles et options économiques tournés vers la satisfaction des besoins des populations*

Nous nous engageons à œuvrer pour :

- redéfinir le système de priorités en matière de dépenses publiques, en fixant des parts maximales pour les dépenses des autorités et organes de la République ;
- déterminer une part minimale du budget de fonctionnement pour la recherche-développement scientifique et technologique, et de ceux des secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé ;
- impliquer l'assemblée nationale, le secteur privé et les travailleurs dans l'utilisation des ressources résultant des programmes de réduction de la dette.
- faire de la commande publique un des leviers principaux de la promotion du secteur privé national (PME, PMI, artisanat).

En ce qui concerne le **développement durable**, il s'agit :

- d'inverser les tendances lourdes relatives à la dégradation et à la réduction des ressources naturelles, des milieux et cadres de vie, en vue d'assurer à la société un environnement sain, productif, et d'améliorer les conditions de vie et de travail des populations.

Le secteur privé sera encouragé à être plus respectueux et soucieux du développement durable et à contribuer au respect de l'éthique dans la gestion des affaires.

- *Pour un aménagement du territoire pertinent aux plans économique et social, équilibré et articulé aux espaces voisins, il importe de :*



Assises Nationales du Sénégal



- mener un dialogue objectif et bien informé permettant de :
 - prendre en compte l'équilibre au plan national et l'équité en veillant notamment à ce que toutes les villes, zones rurales et régions du Sénégal soient traitées également ;
 - bâtir des consensus forts pour reconfigurer le découpage territorial, organiser les synergies selon les potentiels de développement et rechercher les complémentarités avec les voisins immédiats et la sous-région en particulier ;
- rationaliser l'implantation des équipements sociaux de base (administration, santé, éducation, hydraulique etc.), de manière à en faire bénéficier toutes les populations d'égale façon.

- *Ayant mesuré l'importance d'une administration publique républicaine, notamment pour un environnement propice au développement, à l'investissement, etc.,*

nous nous engageons à promouvoir les mesures suivantes pour une refondation et une redynamisation de l'Administration publique :

- Améliorer sensiblement la lisibilité des procédures pour le citoyen de base, en particulier dans les langues nationales.
- Établir un système d'incompatibilité pour éviter l'implication des hauts fonctionnaires dans les activités politiques.
- Instituer l'appel à candidature pour certains postes de la haute fonction publique et du secteur para public.
- Consacrer un système légal et équitable d'accès à l'information, garanti par l'administration aux citoyens, aux acteurs politiques, économiques et sociaux.
- Créer un organe indépendant de lutte contre la corruption avec des pouvoirs de saisine directe des tribunaux et un système de répression efficace.
- Assurer l'octroi des marchés publics dans des conditions de parfaite et équité de transparence totale.

VI. GOUVERNANCE SOCIALE

En ce qui concerne l'Education, il s'agira de :

- refonder, à la suite d'une large concertation nationale, le système éducatif, à tous les niveaux, afin qu'il réponde à l'exigence de qualité, à nos valeurs humaines, sociales, spirituelles, aux besoins du développement économique et sociale et à la nécessité de former des citoyens animés d'un haut degré de sens moral et de probité et suffisamment doté d'un esprit scientifique et d'une forte imprégnation de connaissances technologiques.
- réorganiser les structures chargées de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, notamment avec un ministère unique chargé de l'Education ;
- réduire les disparités importantes entre les zones urbaines et rurales et à l'intérieur des zones urbaines. Mener des actions décisives pour diminuer les taux de redoublement et le chômage des diplômés qui a atteint des proportions importantes.



Assises Nationales du Sénégal



- réduire de manière décisive l'inégalité des chances devant l'instruction opère à un double niveau. (exclusion des enfants qui ne peuvent pas accéder à l'École, mais aussi mise sur pied d'une école à deux vitesses).

En ce qui concerne la santé, **les objectifs retenus consistent à :**

- entreprendre une évaluation systématique du système de santé afin de lutter efficacement contre les endémies et de permettre l'accès de tous aux soins de santé en particulier des populations les plus défavorisées.
- promouvoir l'équité dans l'affectation des ressources publiques entre les différentes régions du pays.
- réorganiser la pyramide des soins curatifs au niveau national en vue de rééquilibrer la distribution des personnels et infrastructures entre les différentes régions
- repenser la hiérarchie des priorités dans l'allocation des ressources publiques tout en donnant la priorité à la prévention primaire.
- En résumé, il s'agit de réduire de manière décisive les mécanismes inégalitaires devant la maladie et la mort.

Nous nous engageons à promouvoir les concertations et dialogues nécessaires pour que ces réformes reposent sur des consensus forts.

Par ailleurs,

- *Pour favoriser l'éclosion d'un nouveau type d'homme et de citoyen,*

L'école et les parents doivent conjuguer leurs efforts afin de former des citoyens bien préparés à la vie en société. À cet effet, tous les acteurs nationaux doivent contribuer à leurs niveaux de responsabilités respectifs à consolider l'unité nationale et le développement en faisant de l'École (au sens large) un **espace d'apprentissage et d'éducation à la conscience citoyenne** responsable, solidaire et engagée.

En ce qui concerne la culture, nous œuvrerons pour que :

- les valeurs sociales et civiques imprègnent le corps social,
- les déséquilibres géographiques, ethniques en matière d'infrastructures et de promotion des activités culturelles soient surmontés,
- la création d'industries culturelles soit intensifiée,
- les droits à la propriété intellectuelle et artistique soient effectivement assurés.

En ce qui concerne le **dialogue social et la culture du consensus**, nous nous efforcerons :

- de favoriser le dialogue social et le consensus entre les acteurs sociaux comme mode de prévention et de règlement des conflits et d'élaboration des politiques de développement.



Assises Nationales du Sénégal



- d'œuvrer à l'avènement de la paix et de la concorde en Casamance.

En ce qui concerne les sports, il s'agit de :

- promouvoir le développement du sport à l'école comme élément de base de la politique sportive ;
 - favoriser le développement d'infrastructures sportives dans toutes les régions.

Une bonne gouvernance exige des hommes et des femmes de qualité, imbus de valeurs morales, ayant le sens de l'État, de la justice et de l'équité. Elle exige des citoyens une prise de conscience qu'ils ont certes des droits mais également des devoirs envers leur pays.

Nous nous engageons à nous mobiliser pour soutenir et accompagner :

- *la société civile et les mouvements citoyens* afin qu'ils :
 - assument davantage leur rôle de contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques; veillent sur les acquis démocratiques et constituent un bouclier contre toute modification arbitraire des règles et instrumentalisation des pouvoirs exécutif, législatif ou judiciaire

Nous les invitons à veiller au respect scrupuleux de leurs textes et règlements internes et à l'éducation citoyenne de leurs membres.

Nous invitons les institutions religieuses et leurs leaders jouer un rôle positif dans le développement, la solidarité et la cohésion sociale, à œuvrer à la coexistence entre toutes les religions et confessions.

Les collectivités locales seront renforcées en capacité et en autonomie, afin de s'orienter efficacement vers le développement local et la promotion de la démocratie à la base

VII. DIASPORA

Nous nous efforcerons de faire aboutir les innovations suivantes :

- faire représenter la diaspora à l'Assemblée nationale,
- créer une Assemblée des Sénégalais de l'extérieur et des maisons des Sénégalais de l'extérieur afin d'assurer la défense des intérêts des émigrés et, sur le plan social, de renégocier les conventions relatives à la protection sociale des ayants droit et les conditions de versement des pensions de retraite,
- faciliter la réinsertion des émigrés désireux de revenir au pays ainsi que leur participation active au développement,
- mettre les compétences et l'expertise de la diaspora au service du développement économique et social du pays. Pour ce faire nous ferons appel aux compétences et à l'expérience de ses membres pour participer activement au développement et à la mise en œuvre des politiques publiques et de toutes stratégies et actions relatives du développement économique (expertises, transferts de fonds....)



VIII. POLITIQUE EXTERIEURE ET INTEGRATION AFRICAINE

- *Pour une politique étrangère donnant priorité à l'harmonisation de nos relations avec les pays voisins et à l'intégration sous-régionale et continentale*
- *Pour une intégration africaine bâtie sur le renforcement des liens et des échanges entre peuples et pays africains*

Prenant conscience de la nécessité de renforcer la stabilité régionale et internationale qui doit guider notre politique extérieure, tout particulièrement dans notre voisinage immédiat,

- nous nous engageons à promouvoir des alliances dynamiques avec nos voisins frontaliers, fondées sur les intérêts des populations et l'exigence de paix pour un développement durable.
- nous nous engageons contribuer à la recherche d'une concertation permanente avec les pays africains pour renforcer la solidarité, la complémentarité et l'unité face aux autres blocs constitués ou émergents.

A œuvrer à la démocratisation des organisations internationales afin qu'elles jouent leur rôle dans la promotion de la justice, la paix et la sécurité au niveau international.

En ce qui concerne la monnaie :

- *Nous nous engageons à œuvrer à la création d'une monnaie régionale unique, stable et crédible, favorisant le développement économique et social de l'ensemble de la CEDEAO*

IX. SUIVI DES ENGAGEMENTS ET PROMOTION DES DEFIS DE CHANGEMENT

Un comité de suivi sera mis en place pour permettre à chacune des parties prenantes et aux citoyens de manière générale, de suivre et d'apprécier le respect de la Charte par les organisations ou institutions qui se seront engagés dans ce sens

Lorsque des preuves suffisamment objectives font état d'un non respect délibéré des principes et règles de la Charte par l'un des signataires, ce dernier pourra être déclaré exclu de la Charte et publiquement dénoncé pour cela.